GUIDE POUR ÉTABLIR UNE CINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS

2014

Hungarian Helsinki Committee

UNHCR
The UN
Refugee Agency

Ce document vise à fournir un soutien et des idées pratiques aux universités, enseignants, avocats, ONG, étudiants et toute personne intéressée par la création d'une « clinique juridique de droit des réfugiés » dans le monde entier. Ce document a été publié par le **Comité Helsinki Hongrois**, qui est une importante organisation de droits de l'Homme et d'assistance aux réfugiés ayant plusieurs années d'expérience dans la gestion d'un réseau de soutien international aux cliniques juridiques de droit des réfugiés en Europe centrale et en Europe de l'est (www.helsinki.hu). La publication de ce document a été soutenue par le **Centre mondial d'apprentissage du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** (HCR).

QU'EST-CE QU'UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS ?

Une clinique juridique de droit des réfugiés est une organisation bénévole gérée par des étudiants en droit qui fournissent gratuitement des conseils juridiques aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. La clinique opère sous la surveillance de professeurs d'université et d'avocats spécialisés dans ce domaine.

La clinique juridique de droit des réfugiés a deux principaux objectifs :

1) Permettre aux étudiants d'acquérir des **connaissances pratiques et de l'expérience** dans le domaine du droit des réfugiés, dans les domaines liés aux droits de l'Homme et d'élargir en même temps leurs connaissances académiques et d'éduquer de nouvelles générations d'experts de l'asile.

2) Fournir une **assistance juridique gratuite** aux demandeurs d'asile qui ne pourraient autrement pas se permettre de payer des services juridiques.

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés assurent un service de qualité et à la fois économique, aussi qu'elles procurent des conseils aux bénéficiaires dans les meilleurs delais. Des cliniques juridiques existent dans le monde entier, surtout dans les pays anglophones, en Europe de l'est et en Europe centrale.

COMMENT LES ÉTUDIANTS D'UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS AIDENT-ILS LES DEMANDEURS D'ASILE ?

Dans le cadre de la clinique juridique les étudiants fournissent de l'assistance juridique gratuite aux demandeurs d'asile en effectuant les tâches suivantes :

- S'assurer que le bénéficiaire connaisse et comprenne ses droits en tant que demandeur de protection internationale ;
- S'assurer que le bénéficiaire connaisse la procédure d'asile et qu'il soit tenu informé des évolutions de son dossier tout au long de la procédure ;
- Préparation des dossiers et assistance aux audiences avec l'avocat représentant ;
- Rechercher des informations juridiques (jurisprudence, etc.) et des informations sur les pays d'origine ;
- S'entretenir avec les demandeurs d'asile ;
- Aider à la rédaction des appels ;
- Tenir les dossiers à jour.

QUEL EST L'AVANTAGE DE « L'ÉDUCATION CLINIQUE » POUR LES ÉTUDIANTS ?

La participation à une clinique juridique de droit des réfugiés offre aux étudiants en droit la possibilité de :

- Acquérir des **compétences juridiques pratiques et de l'expérience** au cours de leurs années universitaires (augmentant ainsi leurs chances sur le marché du travail après leur diplôme) ;
- Comprendre les **principes éthiques** du travail juridique et la responsabilité dans l'exercice de cette profession ;
- Développer des **compétences relationnelles, linguistiques et interculturelles** ;
- Développer des **compétences rédactionnelles et stylistiques** ;
- Apprendre à **expliquer des termes et concepts juridiques complexes** aux personnes sans formation juridique ;
- Développer des compétences **d'argumentation et de plaidoyer**, la logique et les capacités pour « constituer un dossier » ;
- Améliorer la **gestion des tâches et du stress** ;
- Acquérir des connaissances et des expériences **pluridisciplinaires** (par exemple en psychologie, anthropologie, questions de genre, etc.) ;

- Ainsi que d'apprendre à voir le droit pas uniquement comme un outil pour gagner sa vie mais aussi comme **instrument de la justice sociale**.

QUEL EST L'AVANTAGE DE « L'ÉDUCATION CLINIQUE » POUR LES UNIVERSITÉS?

L'introduction de l'éducation clinique juridique :

- Démontre **l'utilité pratique** des matières enseignées dans le cursus universitaire ;
- Rend l'université **plus attirante** pour les étudiants et les donateurs potentiels ;
- Améliore la **coopération** entre l'université et d'autres acteurs tels que les ONG, les cabinets d'avocats, le HCR, les experts universitaires externes et les autres universités ;
- Améliore la **réputation internationale** de l'université, en donnant par exemple accès à des concours de plaidoirie et à d'autres initiatives et en démontrant un engagement envers les causes humanitaires.

QUEL EST L'AVANTAGE DE « L'ÉDUCATION CLINIQUE » POUR LES AVOCATS ET LES ONG ?

Dans le monde, les organisations non gouvernementales et les avocats aidant les réfugiés sont souvent confrontés à des difficultés telles que des capacités limitées et l'instabilité du financement. Les cliniques juridiques de droit des réfugiés peuvent en effet aider à relever ces défis en fournissant un **soutien professionnel gratuit** dans un large éventail d'activités lié aux conseils et à la représentation juridiques.

Les ONG, les avocats et d'autres peuvent également profiter des cliniques juridiques en tant que **source de jeunes avocats bien formés, ayant déjà de l'expérience** (après le diplôme) et peuvant commencer à travailler dans le domaine sans (ou avec très peu de) formation sur le terrain.

UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS DOIT-ELLE TRAVAILLER UNIQUEMENT AVEC LES DEMANDEURS D'ASILE ?

Pas nécessairement. Selon les besoins et le contexte national/local les cliniques juridiques peuvent aussi:

- Donner de l'aide à d'autres étrangers ayant besoin de protection internationale tels que les apatrides, les victimes de trafic, les migrants en rétention, etc. ;
- Être impliquées dans des procédures connexes telles que le regroupement familial, la naturalisation, l'enregistrement des naissances, etc. ;
- Être intégrées dans les cliniques juridiques ayant un champ d'activités plus large, par exemple les droits humains, la non-discrimination, les droits des minorités, etc.

LA « MÉTHODE CLINIQUE »

La caractéristique essentielle de l'éducation clinique juridique est qu'elle permet aux étudiants de **vivre personnellement le processus de prestation de l'aide juridique.** Les cliniques juridiques améliorent les compétences créatives des étudiants. Au lieu d'exécuter tout simplement les instructions ou d'observer un avocat comme dans le cas d'un stage traditionnel, les cliniques juridiques permettent aux étudiants de développer leur propre style d'argumentation.

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés peuvent fonctionner selon **deux structures :**

1) **Méthode interne**: La clinique juridique est hébergée par une université où les étudiants recevront des **crédits universitaires** pour leur participation. La méthode interne exige un engagement plus profond et l'implication des universités et des professeurs afin d'assurer que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient informés de la possibilité de recevoir des conseils juridiques de la clinique juridique (publicité aux centres d'accueil, obtenir l'accord des autorités responsables, etc.). L'université doit fournir une assistance matérielle (salles, heures de visite, ordinateurs et autre équipement, etc.), ainsi que humaines (tuteurs pour les étudiants).

2) **Méthode externe**: La clinique juridique est hébergée par une ONG locale, elle a donc un lien moins étroit avec l'université. Toutefois, les avocats jouent un rôle plus important dans le cadre de cette méthode. Ce modèle peut combiner les cours théoriques fournis par l'université et la partie pratique par l'ONG et/ou par les avocats exerçant. Le modèle externe transfère la responsabilité de l'organisation pratique des conseils juridiques aux ONG, en profitant de leurs mécanismes déjà établis.

	Méthode interne	Méthode externe
Hébergée par	l'université	une ONG/cabinet d'avocats (ou indépendant)
Lien avec l'université	plus étroit	moins étroit
Les étudiants reçoivent des crédits universitaires pour leur participation	oui	pas nécessairement, mais de préférence oui

COMMENT ÉTABLIR ET FAIRE FONCTIONNER UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS ?

1ère étape : Décision sur la méthode

Lorsqu'on décide de la meilleure méthode à adopter pour la clinique (interne ou externe) il convient de répondre aux questions suivantes :

Université	ONG
• Le personnel pour superviser et faire fonctionner une clinique juridique est-il suffisant ? • Y a-t-il des professeurs dans notre université ayant de l'expérience dans le domaine du droit d'asile, du droit des migrants et de l'aide juridique ? • Existe-t-il une bonne coopération avec les praticiens du droit et/ou les ONG qui pourraient surveiller la prestation de l'aide juridique ? • Possède-t-on les locaux et l'équipement matériel nécessaire (ordinateurs, fax, etc.) pour fournir des conseils juridiques appropriés ? • Les financements sont-ils suffisant ? Existe-il des subventions supplémentaires ? • Peut-on donner des crédits universitaires aux étudiants participant à la clinique juridique ?	• Quels sont les avantages de la création d'une clinique juridique pour notre ONG ? • A-t-on le personnel nécessaire pour superviser et faire fonctionner une clinique juridique ? • Combien d'étudiants pourrait-on intégrer dans cette activité ? • Possède-t-on les locaux et l'équipement matériel nécessaire (ordinateurs, fax, etc.) pour fournir des conseils juridiques appropriés ? • Préférerait-on et serait-il possible de superviser les étudiants dans les locaux de l'université ? • Combien de temps peut-on consacrer à cette activité ? • Comment va-t-on organiser les heures de travail des praticiens du droit qui surveillent les étudiants ? • Existe-t-il une bonne coopération avec une université ?

Ces questions vont vous aider à décider quelle option est la plus appropriée pour un contexte donné, et montreront les étapes cruciales de la phase préparatoire.

2ème étape : Relation avec le programme d'études universitaires

Selon la méthode choisie, la place de la clinique juridique doit être définie au sein du programme d'études. Il convient donc de répondre aux questions suivantes : Quel cours doit être accompagné par l'éducation clinique ? Quelles devraient être les exigences académiques pour les étudiants participant (par exemple : niveau minimal, achèvement d'un certain cours, etc.) ? Combien de crédits universitaires devront recevoir les étudiants participant ?

3ème étape : Mission

La clinique juridique de droit des réfugiés doit avoir une vision claire de sa mission et ses priorités. On doit parvenir à un consensus concernant les principaux buts et objectifs. C'est la feuille de route qui doit guider toutes les décisions et activités de la clinique. L'élaboration et la définition de la mission devrait de préférence être rédigée en consultation avec des experts avant l'adoption.

4ème étape : Accord entre les institutions compétentes

Une fois que les institutions compétentes (université, ONG et éventuellement d'autres comme le HCR, cabinets d'avocats, etc.) décident d'établir une clinique juridique et de coopérer pour cet objectif, un accord écrit comprenant une description claire des rôles et responsabilités doit être rédigé et signé par toutes les parties.

En cas d'adoption du modèle interne, l'université peut décider d'établir la clinique juridique en tant qu'entité juridique distincte (« ONG au sein de l'université »). Dans ce cas, il est important de vérifier soigneusement que l'institution réponde aux exigences légales nécessaires.

Si les étudiants fournissent de l'assistance juridique aux centres de réception et/ou de rétention, dans la plupart des cas un accord de coopération avec l'institution en question sera necessaire. Les cliniques juridiques de droit des réfugiés peuvent aussi profiter des liens de coopération informels avec les différents ONG et experts (comme des organisations fournissant des soins psycho-sociaux et médicaux, de la formation interculturelle, etc.).

5ème étape : Code de conduite et manuel opérationnel

Posséder un code de conduite et un manuel opérationnel est essentiel pour tout type de clinique juridique. Ces documents fournissent des conseils concernant les questions importantes notamment les objectifs de la clinique, la portée de ses activités, son mandat, les critères d'admissibilité à l'aide juridique gratuite, le code d'éthique pour les étudiants qui fournissent de l'aide juridique et pour leurs tuteurs, la protection des données et les questions de confidentialité, la division du travail, le fonctionnement en cas de plainte, les méthodes de rapports, etc.

Il est indispensable de créer un fonctionnement qui garantit que les bénéficiaires des conseils juridiques comprennent ce qu'est une clinique juridique et donnent explicitement leur consentement au fait que leur cas serve à des fins universitaires.

6ème étape : Responsabilité

Avant de commencer l'assistance juridique il est important que les étudiants participant comprennent que la clinique juridique peut être tenue responsable pour tout conseil fourni à

ses bénéficiaires. Pour cette raison il est nécessaire que l'université (méthode interne) trouve une assurance spécialisée destinée aux institutions fournissant de l'aide juridique. Une autre possibilité peut être que la responsabilité soit couverte par l'assurance professionnelle de l'avocat tuteur.

Dans certains systèmes juridiques seuls les avocats diplômés sous licence sont autorisés à fournir des conseils et des services juridiques. Dans ce cas il est important de noter que la responsabilité de la qualité de l'assistance juridique fournie par la clinique juridique revient à l'avocat tuteur.

7ème étapes : Budget

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés représentent une alternative peu onéreuse de procurer une aide juridique gratuite aux demandeurs d'asile et une expérience pratique aux étudiants en droit. Par conséquent, établir une clinique juridique n'exigera pas de financement significatif, il y aura quand même des coûts à couvrir. Les coûts initiaux peuvent inclure :

- Frais liés à la création d'une entité juridique ;
- Coûts d'équipement matériel (ordinateurs, téléphones, fax, photocopieurs, etc.) ;
- Meubles ;
- Brochures d'information, etc.

Les coûts réguliers (mensuels, hebdomadaires) peuvent inclure :

- Location de bureau et d'entretien ;
- Coûts des communications et d'internet ;
- Fournitures de bureau, papier ;
- Frais de traduction ;
- Frais de déplacement, etc.

Si le financement n'est toujours pas suffisant des organisations caritatives, fondations, organisations internationales, cabinets d'avocats internationaux et des donateurs privés doivent être identifiés et contacté pour un soutien financier, le tout en fonction du contexte local.

COMMENT CONSERVER MOTIVATION ET ENTHOUSIASME ?

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés ne peuvent pas fonctionner sans motivation et enthousiasme sur le long terme. Être intégré dans l'éducation clinique est une expérience intéressante et précieuse pour les avocats et pour les étudiants mais au quotidien et sous une pression importante la motivation initiale peut diminuer et même disparaître. Les étudiants (en particulier à cause de leur jeune âge) sont exposés aux risques d'épuisement professionnel et de « traumatisme secondaire » (c'est-à-dire être affecté négativement – « infecté » – par le traumatisme des personnes avec lesquelles ils travaillent). Voici quelques conseils pour prévenir ces phénomènes négatifs :

- **Évaluation** continue et feed-back par le gérant/superviseur de la clinique (avocat et/ou professeur d'université) ;

- Formation initiale concernant la **prévention d'épuisement professionnel**, les traumatismes et le trouble de stress post-traumatique, ainsi que la façon d'aider efficacement les personnes dans le besoin ;
- **Séances régulières de discussion autour de cas difficiles**, favoriser un climat de travail communautaire et de soutien mutuel ;
- **Supervision psychologique** régulière pour les étudiants participant (séances de groupe avec un superviseur/psychologue professionnel) ;
- Participation active des **étudiants plus expérimentés ou des anciens étudiants de la clinique** aux activités de la cinique juridique ;
- Participation à des **initiatives internationales** et des concours de plaidoirie, etc. ;

LES ÉTUDIANTS DEVRAIENT-ILS ÊTRE RÉMUNÉRÉS POUR LEURS ACTIVITÉS DE CONSEIL JURIDIQUE ?

En principe cela **ne fait pas partie** de la méthode clinique, où la motivation provient généralement de la possibilité d'obtenir de l'expérience professionnelle et d'aider les personnes dans le besoin. Néanmoins, dépendant largement du contexte local « des frais de motivation » occasionnels ou des récompenses pour les étudiants les plus actifs peuvent être considérés comme utiles au cas où le financement le permet.

COMMENT LE REFUGEE LAW READER PEUT ÊTRE UTILE POUR UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS ?

Le **Refugee Law Reader** (www.refugeelawreader.org) est le premier programme en ligne complet consacré à l'étude du droit international des réfugiés. Il offre aux étudiants, professeurs et juristes un accès direct aux instruments et documents juridiques, à la jurisprudence, et à la doctrine en la matière. Le contenu du Refugee Law Reader est organisé de manière à ce qu'il soit flexible et facilement adaptable à des besoins variés, aux différents publics, ainsi qu'à la durée des cours. L'existence des **sections régionales** donne la possibilité de se concentrer sur une zone en fonction de la situation géographique du cours ou de ses utilisateurs. Le Refugee Law Reader est disponible en **quatre langues : anglais, français, espagnol et russe**. Les éditions en différentes langues ne sont pas seulement des traductions de la version anglaise, mais apportent aussi un corps de texte spécialisé à l'attention de l'utilisateur. Les utilisateurs du site internet du Refugee Law Reader viennent du monde entier. Depuis 2010 le site anglais a eu plus que 65 000 visiteurs.

Le Reader peut fournir du support précieux à ceux qui souhaitent établir un cours de droit des réfugiés ou encore améliorer un cours déjà existant. Pour les cliniques juridiques de droit des réfugiés il peut servir de matériel clé lors de cas individuels, assurant **un accès facile et gratuit** à tous les types de documents (« droit souple », jurisprudence, littérature académique, etc.) auxquels on peut se référer lors de l'assistance à un demandeur d'asile.

© COMITÉ HELSINKI HONGROIS · ILLUSTRATIONS - ANDRÁS BARANYAI · MISE EN PAGE - FORTIN&BRAS STUDIO